

"Les organismes de formation doivent être davantage au service des branches professionnelles" (Michel Clézio, Synofdes)

"Il faut que nous, organismes de formation, fassions face à nos responsabilités en matière d'évolution de l'offre en fonction des travaux des branches professionnelles", note Michel Clézio, le président du Synofdes, dans un entretien accordé à AEF info. À cette occasion, il revient sur les annonces du gouvernement avec le plan "compétences" dévoilé fin septembre. Des annonces jugées positivement mais qu'il identifie principalement comme des "mesures correctives" de faiblesses de la loi "Avenir professionnel". Il estime par ailleurs qu'aujourd'hui, le sujet n'est plus celui du besoin de financement mais de l'identification de candidats pour intégrer les dispositifs. Une efficience du système qui passe par une meilleure coordination des différents acteurs. Il appelle par ailleurs à la prudence et à ne pas utiliser la formation à tous crins, mais seulement dans les cas où elle est utile.

AEF info : Que pensez-vous des mesures annoncées par le gouvernement dans le cadre du nouveau plan "compétences" ?

Michel Clézio : Déjà, je trouve que la posture du Premier ministre lors de l'annonce du plan "compétences", le 27 septembre, a été constructive. Pour une fois, nous n'avons pas eu quelqu'un d'incantatoire sur l'inadéquation entre les demandeurs d'emploi et les besoins des entreprises, sur les difficultés de recrutement. Il a renvoyé tout le monde devant ses responsabilités, et notamment les branches professionnelles pour ce qui est de l'attractivité des métiers, des salaires, des horaires... Sur le fond, il y a quand même beaucoup de mesures correctives. Les annonces sur les transitions professionnelles, le contrat de professionnalisation..., ce sont des choses que nous soulignons depuis 2018-2019. C'étaient des points de fragilité de la loi "Avenir professionnel". Le déséquilibre entre le contrat d'apprentissage et le contrat de professionnalisation, le fait que les mobilités professionnelles ne sont ni suffisamment encouragées, ni suffisamment financées, le fait que l'accès à la mutualisation des entreprises de 50 à 299 salariés allait poser problème... étaient prévisibles. De fait, si on ne peut que se féliciter de toutes ces mesures, nous sommes bien forcés de constater que ce sont des mesures correctives de la réforme de 2018.

AEF info : Ces annonces font la part belle à la formation...

Michel Clézio : Nous parlons beaucoup de formation depuis les annonces de fin septembre mais il faut rappeler que la formation n'est qu'un élément du problème. Il y a des gens pour qui le passage par la formation n'est pas utile ou requis. À ce titre, la VAE doit continuer à être simplifiée pour accélérer la montée en compétences et la reconnaissance des compétences des gens.

Tout le monde n'a pas besoin de formation. Elle n'a de sens que, si dans le système tel qu'il a été construit en 2018, on renforce l'accompagnement et le recours au CEP. Par exemple, pour les seniors, pourquoi ne pas envisager un recours plus systématique au CEP qui, pour l'instant est mal identifié et peu connu.

AEF info : Le plan "compétences" est grandement centré sur les demandeurs d'emploi de longue durée. Y a-t-il d'autres publics sur qui il faudrait porter une attention particulière ?

Michel Clézio : Les femmes sont un public dont on parle peu. Or, leur situation en matière d'accès à la formation évolue peu. Il faut réussir à encourager les femmes à se former, à valider leurs compétences. Nous avons aussi un problème en France de ce point de vue et, derrière, cela renvoie forcément tous les acteurs, notamment les branches professionnelles, à leurs responsabilités.

AEF info : Y a-t-il un enjeu particulier autour des branches professionnelles pour l'offre de formation ?

Michel Clézio : Nous devons être davantage au service des branches professionnelles. CléA est un très bon exemple de ce qui peut être fait. C'est parti des branches et c'est construit entre les représentants des partenaires sociaux et les organismes de formations.

Si le Premier ministre, utilement, renvoie les branches à leurs responsabilités, il faut que nous, organismes de formation, fassions face à nos propres responsabilités en matière d'évolution de l'offre en fonction des travaux de ces mêmes branches professionnelles. Nous sommes au service des autres dans un système où chaque acteur a une place : les branches, le CEP, les associations Transitions Pro, les organismes de formation. Si chacun est vraiment dans son rôle, avec le souci de la complémentarité, nous gagnerons en efficacité.

AEF info : On peut supposer que les annonces successives de nouveaux moyens pour la formation vous satisfont...

Michel Clézio : On est en train de rajouter des milliards d'euros. C'est très bien, notamment pour les entreprises de 50 à 299 salariés et les demandeurs d'emploi, mais ce n'est pas un problème d'argent aujourd'hui. Les financements sont là. C'est un problème de sourcing. Il faut avoir des gens qui ont envie de se former sur la base d'un projet qu'ils se sont approprié. Or, aujourd'hui, il y a des marchés mais Pôle emploi peine à remplir des sessions, les missions locales sont centrées sur le remplissage de la Garantie jeunes... Il y a des systèmes qui se font concurrence. L'articulation entre les acteurs reste un des points essentiels si on veut que tout fonctionne, sachant que la formation n'est qu'un élément de cette architecture.

AEF info : Les Transco vont aussi être assouplies. Est-ce que vous voyez ce dispositif démarrer dans les territoires ?

Michel Clézio : Non, nous ne le sentons pas démarrer sur le terrain. Transco concerne essentiellement des grandes entreprises industrielles qui font appel à de gros cabinets spécialisés. Ça n'a pas essaimé dans les territoires, ni dans les tissus de PME. Après, les assouplissements annoncés pour les entreprises de moins de 300 salariés sont une bonne chose. Remplacer l'obligation de négocier un

accord GEPP par une simple consultation semble plus réaliste dans les entreprises de moins de 300 salariés.

AEF info : La prolongation des aides à l'alternance, avec en plus une nouvelle aide spécifique pour le contrat de professionnalisation, est-elle positive ?

Michel Clézio : La prolongation des aides est une bonne chose mais cela devrait être complété, pour le contrat de professionnalisation, par le déplafonnement au cas par cas du refinancement par France compétences. Ce serait une pierre supplémentaire à la relance du contrat de professionnalisation. Le refinancement de ces contrats par France compétences auprès des Opco est plafonné et cela représente un frein pour certaines formations et certains publics.

AEF info : Il y a toujours un sens à avoir deux contrats en alternance, alors que le développement de l'apprentissage semble se faire, en partie, au détriment de la professionnalisation ?

Michel Clézio : Au Synofdes, nous sommes partisans du maintien de la spécificité des contrats de professionnalisation et d'apprentissage. Ils ne s'adressent pas aux mêmes publics, n'ont pas les mêmes modalités de tutorat, les contraintes ne sont pas les mêmes. Si la césure trouvée par le gouvernement avec l'apprentissage, plutôt concentré sur les moins de 30 ans, et les contrats de professionnalisation ouverts au-delà de cet âge, se confirmait, ce pourrait être une solution intéressante.

AEF info : La ProA peine toujours à se développer. Y a-t-il besoin d'un tel dispositif de formation en alternance à destination des salariés en poste ?

Michel Clézio : La ProA est un outil de mobilité pour les salariés en poste. Toutes les contraintes mises au départ se sont assouplies progressivement mais ce doit encore être entériné et, là aussi, un déplafonnement du refinancement par France compétences permettrait de libérer des initiatives. La ProA est un outil au service de la mobilité des individus. La mobilité sociale et professionnelle est un élément constitutif de la liberté de choisir son avenir professionnel. Or, paradoxalement, la loi de septembre 2018 a baissé drastiquement les budgets dédiés aux transitions professionnelles.

AEF info : Au niveau de la branche des organismes de formation, que vous inspire la reconnaissance du Sycfi parmi les organisations professionnelles représentatives ([lire sur AEF info](#)) ?

Michel Clezio : On fera tout pour bien les accueillir dans les instances et les négociations de la branche. Après, la branche professionnelle traite bien de ses salariés alors que le Sycfi représente les formateurs indépendants. Il y a certainement un point qu'il faudra éclaircir car une bonne partie des travaux concerne les salariés de nos entreprises, sur la prévoyance, l'évolution des compétences... Il y a donc

des choses à éclaircir sur la place qu'ils comptent prendre, mais nous ferons tout pour leur expliquer la manière dont les travaux se passent parce que, quand on arrive, c'est compliqué de trouver sa place.

*

* *